

Sumène *Le Mag'*

N°3
Janvier 2022

Belle et heureuse année 2022

BiGé - Photographie 2010

À la une dans ce numéro



Pages 3 à 7
Actualités
municipales



Pages 10 et 11
Citoyenneté



Page 12
Environnement



Pages 16 et 17
Vie pratique



Chères Suménoises, chers Suménois,

C'est donc dans un contexte bien particulier qu'il y a quelques jours nous avons refermé avec soulagement la porte de l'année 2021. Je suis néanmoins convaincu que, malgré les contraintes que nous impose la lutte que nous livrons ensemble avec détermination contre le COVID, ces moments attendus de retrouvailles familiales et amicales nous ont permis de recharger nos chakras et de refaire le plein d'énergies positives.

C'est dans cet esprit que toute l'équipe municipale se joint à moi en ce début d'année pour vous adresser, à toutes et tous, nos vœux suménois les plus sincères et notre soutien affirmé à celles et ceux, toujours trop nombreux, qui souffrent ou accompagnent une ou un proche hospitalisé ou touché par ce satané virus.

Comme en toute chose, continuons ainsi à compter les uns sur les autres pour surmonter cette crise, au travers d'un engagement respectueux, responsable et citoyen avec la conviction que si la pente peut parfois sembler rude, la route reste droite. Telle est également la conviction qui continue à nous animer au sein de l'équipe municipale depuis 18 mois et les pages qui suivent vous donneront de nombreux exemples de la volonté de vos élus d'honorer leurs promesses et de mettre en œuvre les projets sur lesquels ils se sont engagés à mes côtés.

Je souhaiterais également mettre à l'honneur l'excellent travail fourni au sein de l'Escale et de la Médiathèque par Emma, Séverine et toutes les bénévoles qui donnent de leur temps pour nous apporter un service de proximité de qualité. Des remerciements qui s'adressent également à l'équipe, élus et bénévoles, qui porte le centre communal d'action sociale (CCAS) dont j'ai tenu à augmenter sensiblement la dotation financière cette année afin d'amplifier son action auprès des plus vulnérables et des familles en difficulté. Agissant toujours en discrétion, je sais combien leur action contribue particulièrement au bien vivre ensemble à Sumène.

Et pour conclure en ce début d'année sur une note un peu plus légère et en forme de clin d'œil à ceux qui me demandent de répondre à un certain écho en provenance de notre Ranc de Banes, je dirai simplement que je retrouve avec émotion dans cet écho ou « ondes acoustiques » comme le définit fort bien le Larousse, la résonance et le bruit répétitif à l'infini des discussions interminables des conseils municipaux de 2014 à 2020. Des discussions sans fin dont on cherchera vainement les résultats concrets pour le développement et la mise en valeur de la commune. Pour notre part, entre parler et agir, entre écouter se répéter le son mélodieux de sa propre voix et retrouver nos manches pour faire avancer Sumène, nous avons fait notre choix. Cela se voit... et beaucoup s'en font l'écho !

Ghislain PALLIER

2022, année d'élections !



Pensez à vous inscrire sur les listes électorales pour faire valoir votre droit de vote pour les prochaines élections. Vous n'êtes pas encore inscrit ?

Deux solutions :

- **En mairie** : sur présentation d'un justificatif d'identité et de domicile accompagnés du document CERFA de demande d'inscription
- **En ligne** sur www.service-public.fr muni de ces deux mêmes justificatifs numérisés

Dates limites : 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et 6 mai 2022 pour les élections législatives.



Sommaire

Page 2

Éditorial

Pages 3 à 7

Actualités municipales

Page 8

Informations CCAS

Page 9

Informations médiathèque

Pages 10 et 11

Citoyenneté

Pages 13 et 14

Associations

Page 15

Informations diverses/agenda

Pages 16 et 17

Vie pratique

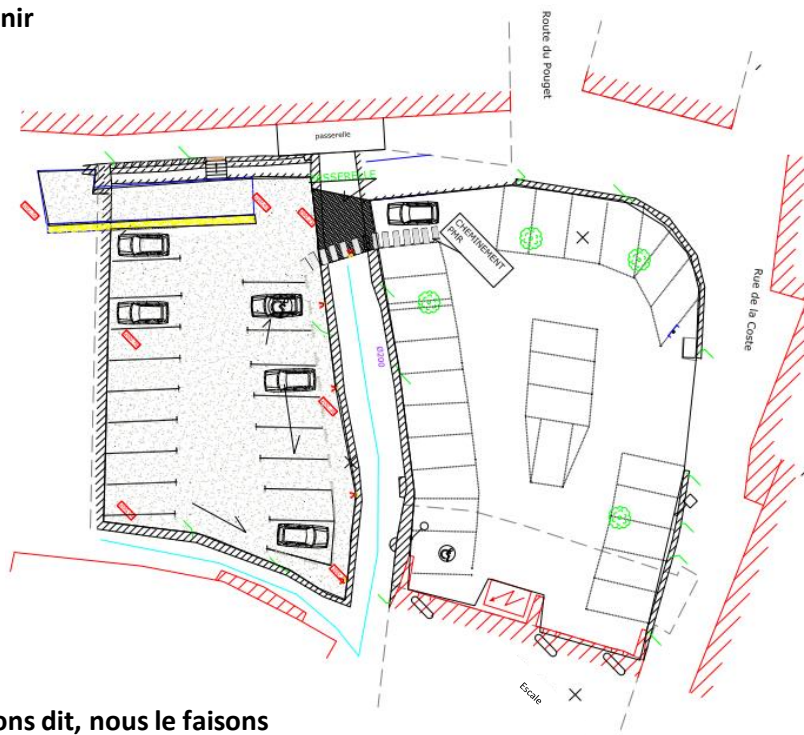
Page 18

Tribune libre

Page 19

État civil

Travaux à venir



Les travaux d'aménagement du parking de la Cure et de réfection du parking existant devraient débuter deuxième quinzaine de février 2022.

Nous l'avons dit, nous le faisons

Nous avons été élus sur un programme, notre engagement en ce sens est très fort. Nous vous avons présenté voici presque deux ans tous les points évoqués ci-dessous auxquels réponses ou début de réponses sont apportées :

Le PLU

Le PLU très contraignant en matière de constructibilité, ne satisfaisait pas aux besoins d'urbanisme. Nous ne l'avons pas adopté, le passage au RNU conséquent a permis de libérer des offres de construction.

La STEP

L'abandon du projet très dispendieux élaboré depuis 2016, a permis d'investir dans un projet moins onéreux, libérant ainsi le financement d'un projet de mise en séparatif des réseaux eaux pluviales et eaux usées dans les rues du centre village,

Les appels d'offres pour le séparatif sont lancés depuis la mi-décembre, et les travaux devraient démarrer au printemps ; pour la STEP ce sera fait début janvier, début des travaux fin du premier semestre.

Les parkings

Le parking de la Cure : voir ci-dessus

Le parking du Cabanis : la commune est devenue propriétaire du terrain en juin 2021, un aménagement provisoire devrait être réalisé courant 2022

L'ancienne gendarmerie

La commune en est devenue propriétaire fin novembre. Le projet initial, création d'un cabinet médical et 4 de logements va être mis en étude courant 2022. Le processus de revente de terrain pour installation d'une activité de service est lancé.

Rénovation du Diguedan

Présenté aux financeurs en janvier 2021, le projet de rénovation est en attente de subventions, celle du plan de relance de l'État étant acquise.

Schéma directeur de l'eau potable

Lancé en 2016, la commune a approuvé le rapport final en 2021, et mis en application certaines de ses recommandations : remplacement du sable du filtre de la principale alimentation en eau potable de la commune, remplacement des compteurs d'eau potable.

Économie d'énergie/Environnement

L'extinction de l'éclairage public sur la totalité du village est opérationnel depuis cet automne, la campagne d'équipement en technologie LED des luminaires de la commune se poursuit.

La rénovation et sécurisation de l'éclairage du champ des compagnons est terminée

La salle Ferrier

Nous avons mené au bout ce projet laissé inachevé. La première saison d'animation de ce lieu a été une réussite.

Le stade de foot

La mise en place d'un grillage, normalisé, côté nord du stade est fait en cette fin d'automne. Il autorisera les fervents supporters de l' ESS à assister aux matches, l'hiver, abrités et au « cagnard ». (photos p.14)

Social/Culturel/associatif

ESCALE

La qualité de l'accueil et du fonctionnement de l'ESCALE est reconnue, deux personnes en temps partiel y sont affectées, une pour les dossiers, aides « administratives » aux personnes, l'autre sur « l'évènementiel », stages, formations, animations

Minibus : voir article p. 8

Soutien de l'Associatif

Malgré l'absence quasi totale ou fortement dégradée d'animations, le conseil municipal a maintenu toutes les subventions octroyées aux associations.

Soutien des acteurs économiques

Depuis juin 2020, la mairie ne perçoit aucun droit de place pour les forains de « bouche », marché et forains ambulants.

Le processus de revente d'une partie du foncier de l'ancienne gendarmerie est en cours pour l'installation du garage Vivens à l'étroit dans son lieu actuel.

Communautés de communes

Nous avons repris contact et travaillé de concert avec l'office de tourisme, ainsi les visites guidées de cet été et le point tourisme établi en juillet et août à la salle Ferrier et nous préparons avec la commission tourisme de la CCCGS une animation sur SUMÈNE courant 2022.

Cette liste de points évoqués dans notre programme n'est pas exhaustive, d'autres thèmes seront traités durant le mandat qui nous a été confié.



PERMIS DE LOUER

Pour quoi ?

Lutter contre l'habitat indigne
Assurer un logement digne pour les locataires
Lutter contre les marchands de sommeil

Pour qui ?

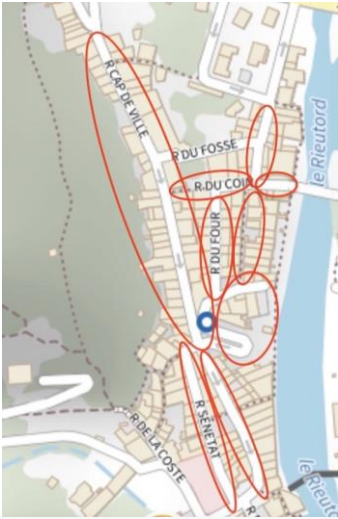
Pour vous propriétaires qui mettez votre bien à louer à compter du 1er janvier 2022

Pour où ?(1) :

Rue Cap de ville, Grand rue, Rue Sénetat, Rue du Four, Rue Basse, Rue du Coin, Rue Fontaine de la ville

(1) Le périmètre défini par le conseil municipal permet de lancer l'opération, l'objectif étant d'étendre le permis de louer à l'ensemble de la commune.

Mairie de Sumène - Permanence les mercredis matin de 11 h à 12 h - 04 67 81 30 05



Cadre juridique

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite "Loi ALUR", et son décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location, renforce la lutte contre l'habitat indigne, en permettant aux collectivités désireuses de mieux contrôler la qualité du parc locatif sur leur territoire.

Par délibération du 7 avril 2021, le conseil municipal de Sumène a institué le permis de louer (périmètre défini), avec un régime d'autorisation préalable.

Pour rappel, selon l'article 6 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, "le bailleur est tenu de remettre un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique et à la santé, répondant à un critère de performance énergétique minimale, et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation".

Qui est concerné ?

Pour une première mise en location ou un changement de locataire, tout propriétaire dont le logement se trouve dans le périmètre désigné, a l'obligation de demander l'autorisation préalable de le mettre en location.

Ne sont donc pas concernés les renouvellements de bail, les reconductions de bail et des avenants au bail. Cette mesure ne s'applique pas non plus aux locations touristiques saisonnières (moins de 4 mois dans l'année), ni aux baux commerciaux.

Il faut compter un mois pour l'instruction du dossier complet, à compter de la date de dépôt. **Cette démarche est totalement gratuite. L'autorisation est valable 2 ans.**

Mode d'emploi

Dépôt de la demande

Délai 1 mois après réception

Décision

1. Dépôt de la demande d'autorisation préalable de mise en location

Le propriétaire a l'obligation de déposer une demande d'autorisation préalable comprenant :

- Le formulaire CERFA n°15652*01 Formulaire à récupérer en mairie ou à télécharger
- Un dossier de diagnostic technique (DDT)

Chaque propriétaire a déjà l'obligation légale de fournir un dossier de diagnostic technique DDT (article 3-3 de la loi du 6 juillet 1989) qui regroupe notamment :

- Le diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Le constat des risques d'exposition au plomb (CREP) pour les logements construits avant 1949
- Une copie d'un état mentionnant l'absence ou la présence d'amiante pour les appartements dans les immeubles collectifs datant d'avant 1997
- L'état de l'installation intérieure d'électricité pour les logements de plus de 15 ans
- L'état de l'installation intérieure d'électricité pour les logements de plus de 15 ans



2. Remise d'un récépissé

Si le dossier de demande est complet :

La délivrance de l'accusé de réception vaut récépissé de demande d'autorisation, mais ne vaut aucunement autorisation.

Si le dossier n'est pas complet :

le dossier est renvoyé au propriétaire en précisant les éléments manquants à fournir. Le propriétaire dispose d'un délai de 1 mois pour fournir les pièces manquantes. Passé ce délai, la demande est refusée et le propriétaire se voit dans l'obligation de déposer une nouvelle demande.

3. Visite de contrôle du logement

Lors de la visite, l'agent procède à une évaluation de l'état du logement, à l'aide d'une grille de critères objectifs portant sur la sécurité et la salubrité du logement

État des installations de gaz, d'électricité et de ventilation

- Absence d'humidité et de trace de moisissure
- Absence de risque de chute de personnes (absence de garde-corps, main courante instable...)
- Respect des critères d'habitabilité (luminosité suffisante des pièces principales, pièces bien pourvues d'ouvertures sur l'extérieur, hauteur sous plafond, surfaces suffisantes...)
- État des équipements (moyen de chauffage suffisant, détecteur de fumée, assainissement conforme...)

4. Décision

À l'appui du rapport de visite Le maire prend une décision (Autorisation / Refus).

La décision est notifiée au propriétaire, au plus tard un mois après la réception du dossier, par voie postale, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une décision de rejet sera prise si une mise en location porte atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique. Cette décision sera assortie de la description des désordres constatés Une fois les travaux réalisés et si le propriétaire souhaite toujours louer son bien, il devra déposer une nouvelle demande préalable de mise en location de son logement. Il devra transmettre les éléments (photos, factures) permettant de vérifier la bonne exécution des travaux.

L'autorisation

Le régime de l'autorisation préalable contraint et conditionne la conclusion d'un contrat de location destiné à la résidence principale du locataire.

L'autorisation est valable deux ans. Passée cette date, l'autorisation doit être renouvelée à chaque mise en location avec un nouveau locataire

Le propriétaire a l'obligation de joindre une copie de l'autorisation préalable au contrat de bail, à chaque nouvelle mise en location ou changement de locataire.



Quelles sanctions ?

Dans le cas d'une absence de dépôt de demande d'autorisation préalable de mise en location du logement, le propriétaire contrevenant peut se voir sanctionner d'une amende allant jusqu'à 5 000 €.

En cas de nouveau manquement dans un délai de trois ans, le montant maximal est porté à 15 000 € (article L 635-7 du code de la construction et de l'habitation).

Dans le cas d'une mise en location en dépit d'une décision de rejet, le propriétaire contrevenant peut se voir sanctionner d'une amende allant jusqu'à 15 000 € (article L 635-7 du code de la construction et de l'habitation).

La télérelève des compteurs d'eau potable

Nous vous avons informé voici peu, du projet de remplacement des compteurs d'eau potable, la plupart d'entre eux ayant dépassé la date de péremption (!), entendez par-là qu'un arrêté datant du 6 mars 2007, impose un contrôle systématique tous les 15 ans. Afin de garder un parc de compteur performant, leur renouvellement systématique dans notre commune apparaît économiquement plus intéressant.

La quasi-totalité des compteurs est remplacée à ce jour, une petite prouesse : deux équipes y ont travaillé, l'entreprise Nicollin pour une part et les services techniques de la mairie d'autre part pour les remplacements les plus techniques et complexes.

Les factures qui arriveront dès janvier 2022 seront les dernières envoyées par la mairie. Si vous aviez des factures qui d'une année sur l'autre étaient peu différentes, cela peut changer pour les factures à venir pour deux raisons : pour la première c'est l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement inscrite et votée dans le budget 2021, pour la seconde c'est la diminution des consommations facturées car certains compteurs ont été relevés précocement lors de leur remplacement, et ce dès le mois d'août.

Règlement des factures présentes et à venir :

Pour 2022, les différents modes de règlement sont décrits sur la facture que vous allez recevoir. **Aucun règlement de factures par chèque ou numéraire ne sera accepté à l'accueil de la mairie.**

Pour 2023, la facturation sera effectuée par l'entreprise NICOLLIN. Les modalités de règlement, à savoir virement, prélèvement, mensualisation, etc. vous seront proposées dans le courant de l'année 2022.



Départs en retraite

Bruno CASTANIER et Jean-Pierre FORTÉ après 27 années pour le premier et 36 années pour le second passées au service de notre commune, ont dit adieu au monde du travail, le 31 décembre étant synonyme pour eux de retraite.

Le 14 décembre dernier un hommage leur a été rendu en mairie au cours duquel M. FORTÉ a reçu la médaille d'or du travail pour 35 ans de service des mains de Monsieur Thierry FINIELS, président du Sivom. Nous les remercions pour leurs services et leur souhaitons une belle et longue retraite.



Noël des écoles

Jeudi 16 décembre, Monsieur le maire Ghislain Pallier et Frédéric Lavigne, adjoint aux écoles ont distribué le traditionnel goûter de Noël aux enfants de nos deux écoles. Quelques gourmandises pour leur souhaiter de bonnes vacances et les aider à patienter jusqu'à la venue du Père Noël.



Anniversaires de mariage

Chaque année, la municipalité rend hommage aux couples de la commune fêtant leur anniversaire de mariage : **les noces d'or, les noces de diamant et les noces de palissandre.**



Le maire et les membres du CCAS sont allés à la rencontre des 4 couples pour leur offrir 2 bouteilles de vin ainsi qu'une plante . Félicitations à eux et encore plein d'années de bonheur.

Les noces d'or (50 ans)

- Nadine et Hervé FORTE

Les noces de Diamant (60 ans)

- Fernande et Marcel PORTALES

- Liliane et André PALLIER

Les noces de Palissandre (65 ans)

- Yvette et Guy AGRINIER (photo)



Annulation du goûter CCAS : bon cadeau pour nos aînés

Au vu de l'évolution défavorable de la situation sanitaire en France la municipalité de Sumène a jugé préférable d'annuler le goûter festif réunissant traditionnellement

Nos aînés dans la salle du Diguédan. Nous espérons que vous comprendrez que nous devons suivre les recommandations du gouvernement et éviter de vous faire prendre des risques pour votre santé.

Toutefois, les aînés de 75 ans et plus n'ont pas été oubliés, ils se sont vus remettre sur simple inscription un bon cadeau personnalisé de 10 euros à utiliser chez les commerçants partenaires de Sumène ainsi qu'une boîte de chocolats. *(Petit rappel les bons sont à utiliser avant le 28/02/2022).*

L'équipe du CCAS vous encourage à continuer à bien vous protéger et vous souhaite une belle et heureuse année 2022.

La navette communale : fin d'un service

Pensant répondre à un besoin exprimé par les administrés, une navette (aller-retour) pour desservir Ganges deux fois par semaine a été lancée au 1^{er} avril.

D'abord réservée aux personnes de plus de 70 ans, elle a ensuite été ouverte à tous les habitants de Sumène. Malheureusement avec seulement quelques voyageurs par mois, force est de constater qu'elle n'a pas trouvé son public, malgré la gratuité de ce service, et malgré des aménagements des jours et des horaires de transport.

Il a donc été décidé de mettre fin à ce service finalement inutile et onéreux pour la commune. La navette s'est arrêtée de circuler à la fin du mois de novembre.

Il reste, néanmoins, **le bus « Lio » ligne 102 le vendredi matin**, pour se rendre au marché de Ganges:

DÉPART SUMÈNE

Sanissac 09:38
Village 09:50

ARRIVÉE GANGES

Jeu de ballon Mairie 09:55



RETOUR GANGES

Jeu de ballon Mairie 12:05

ARRIVÉE SUMÈNE

Village 12:10
Sanissac 12:22



La médiathèque de Sumène, ouverte à tous, vous propose un large choix de livres. Venez découvrir les dernières nouveautés de la rentrée, elles sont nombreuses ! Des grands prix littéraires à des découvertes plus confidentielles, il y en a pour tous les goûts et tous les âges. Succombez pour un de nos « coup de cœur » ou demandez-nous conseil nous vous renseignerons avec plaisir. La médiathèque vous propose aussi une large sélection de jeux de société pour vous amuser sur place ou chez vous.

Grand privilège pour les abonnés de la médiathèque, inscrivez-vous gratuitement aux ressources numériques proposées par la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) du Gard. L'abonnement vous permettra d'accéder à *Médiathèques Numériques*, cette plateforme propose des milliers de films, de documentaires, de séries et de programmes jeunesse issus du meilleur d'ARTE et de la collection d'UniversCiné. Et si vous disposez d'une tablette, d'une liseuse ou d'un smartphone, découvrez aussi le prêt numérique en bibliothèques et ses quelques 160 livres numériques disponibles.

Depuis le mois de novembre l'équipe de la médiathèque accueille à nouveau les classes des deux écoles de Sumène. Cet accueil avait été suspendu depuis mars 2020, quel bonheur pour nous de retrouver cette joyeuse jeunesse. Au programme une découverte du lieu, des jeux et des lectures pour s'éveiller et s'émerveiller ensemble aux plaisirs de la lecture. Des échanges riches pour réfléchir et se questionner. Chaque classe nous rendra visite quatre fois au cours de l'année scolaire.

Et pour cette fin d'année, nous avons la chance d'être partenaires du Salon du livre et de la presse jeunesse de Seine-Saint-Denis. L'occasion pour la médiathèque d'accueillir l'exposition *L'Usine à NOUS*. Au cœur de la littérature pour enfants se niche une drôle de fabrique à histoires où les autrices et les auteurs écrivent, dessinent façonnent des NOUS de toutes sortes. L'exposition restera visible jusqu'au 19 janvier 2022, nous vous attendons nombreux pour la découvrir !

Au plaisir de vous retrouver bientôt,

Emma Sorbier, Pour l'équipe de la médiathèque



Samedi 18 décembre nous avons reçu Adriana pour une lecture de Noël. Les photos parlent d'elles-mêmes, le jeune public à commencé sagement installé sur les banquettes pour terminer au plus près de notre chère Mère-Noël et ne rien rater de l'histoire. Mission accomplie, public captivé !





Un code du bon usage de la voie verte

La voie verte est une voie sécurisée pour petits et grands. Une voie très fréquentée, que ce soit par les piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite.

Pour rappel, les usagers sont invités à respecter le cadre naturel par certaines règles de bonne conduite. Dans le code du bon usage des voies vertes, des règles sont proposées afin de favoriser le respect

mutuel et de garantir la convivialité des voies vertes :



- en donnant la priorité aux plus lents,
- en se déplaçant, se tenir le plus sur la droite de la voie pour laisser suffisamment de place pour se faire doubler ou se croiser,
- avertir de sa venue (sonnette sur les vélos).
- ralentir et garder une distance de sécurité lorsque l'on double ou croise d'autres usagers, savoir ne pas prendre toute la largeur de la piste et se mettre en file pour laisser les autres usagers vous croiser ou vous doubler font également partie des bonnes règles de conduite.

Tout comme tenir compte des enfants ou des animaux qui peuvent avoir des mouvements inattendus.

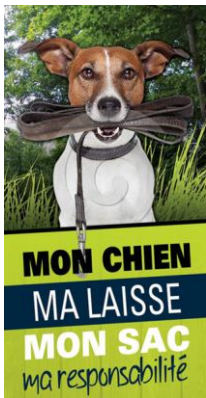
Autres règles :

- si l'on est en groupe, savoir ne pas prendre toute la largeur de la piste et se mettre en file pour laisser les autres usagers vous croiser ou vous doubler
- ne pas stationner au milieu de la voie.
- choisir un espace dégagé pour s'arrêter, utiliser les bas-côtés ou les espaces de repos lorsqu'ils existent ; rester dans l'emprise de la voie et de ses abords aménagés.



- Respecter les plantations, le mobilier et les aménagements mis à la disposition de tous (tables, bancs, panneaux d'informations...) découlent du bon sens et emporter ses débris avec soi.

- respecter les propriétés et la quiétude des riverains



Les propriétaires de chiens, sont invités à ne pas laisser errer seul leur animal, à le tenir en laisse et éviter de barrer tout passage avec la laisse .

Dans le respect de tous , il leur est également demandé de ramasser les déjections de leurs amis à poils.

COMPTE TENU DE L'ÉTAT DE NOS RUES, NOUS SOMMES DANS L'OBLIGATION DE RENOUVELER QUE CES DERNIÈRES CONSIGNES COMME CERTAINES AUTRES PRÉSENTES DANS CET ARTICLE SONT VALABLES POUR L'ENSEMBLE DU VILLAGE (et ailleurs...) ET PAS UNIQUEMENT POUR LA VOIE VERTE.

Les crottes de vos chiens finissent sur mes mains...



Maintenant vous le savez alors ramassez-les !

Merci de penser aux promeneurs, et plus particulièrement aux mamans avec poussettes, aux personnes à mobilité réduite, à nos aînés, à nos enfants.



Un geste simple pour préserver nos trottoirs et espaces verts

1



On met la main dans un sac plastique et on le retourne, ...

... on attrape l'heureuse création de son chien ...

2



3

... et on jette le tout dans la poubelle la plus proche.

Facile !



Circulez en toute sécurité sur la Voie verte

Je respecte les règles de priorité et de convivialité

- je me tiens à droite de la voie
- je donne priorité aux usagers les plus lents
- je ne gêne pas la circulation

Je veille à ma sécurité et à celle des autres

- je m'équipe comme il se doit (sonnette, casque, boisson)
- je tiens mon animal de compagnie en laisse et veille à ne pas obstruer la voie
- je reste vigilant au bord de l'eau

Je respecte mon environnement

- je ne jette pas mes déchets à terre
- je respecte les équipements, le mobilier et les propriétés privées

Je reste attentif aux autres

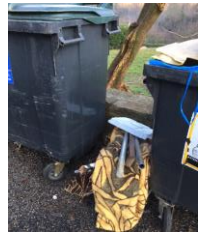
- je reste à l'écoute des autres (éviter l'utilisation des écouteurs)
- j'anticipe, adapte ma vitesse et avvertis lors de dépassements

Les bonnes résolutions du Jour de l'An !

Qui ne s'est jamais promis et juré dans la soirée du 31 décembre, devant un public généralement très enthousiaste quoique parfois dubitatif, de se lancer dans une entreprise aussi inouïe qu'improbable dès les premières lueurs de l'aube du 1er janvier ?

Arrêter de fumer, reprendre une activité sportive de haut niveau, commencer à apprendre le piano, la cornemuse ou le triangle, se mettre à la permaculture, faire son rappel de vaccination (ou sa première injection) ou relire les œuvres complètes de Gosciny et Uderzo... Nous l'avons sans doute tous fait et avons dû faire, alors que les brumes du Jour de l'An s'estompaient, le constat un peu amer que ces belles promesses se sont souvent perdues, comme celles de l'ancienne équipe municipale, dans l'écho lointain de notre fier Ranc de Banès !

Il faut néanmoins reconnaître à notre décharge que, dans l'euphorie des agapes de la nouvelle année, un peu tempérée malgré tout par les mesures sanitaires actuelles, nous avons sans doute souvent mis la barre de nos souhaits et de nos ambitions un peu trop haut pour pouvoir être franchie avec l'énergie indomptable dont nous espérons avoir encore le secret la veille...



Alors, en ces premiers jours de janvier, si nous nous engageons plus simplement et plus humblement sur un objectif plus modeste. En quelque sorte de prendre la bonne résolution de faire chaque jour un petit pas supplémentaire en matière de gestion vertueuse des déchets. Ce petit pas indispensable représenterait certainement une superbe enjambée pour la planète et l'environnement en fin 2022 ? Nous avons en effet régulièrement évoqué ce sujet dans les lettres suménoises et le Mag' depuis notre élection et il nous faut reconnaître collectivement que quelques mauvaises habitudes continuent à avoir la vie dure. Au fond, il suffirait juste de faire un saut jusqu'au container à cartons ou à la déchetterie de Ganges pour que le paysage autour des containers jaune et gris change et vienne donner une meilleure image de la commune aux touristes de passage ou tout simplement à nous tous et à nos enfants qui aimons notre village.

Car, au-delà de la dimension citoyenne de cette bonne résolution et de la simple mise en valeur touristique de notre superbe environnement, des enjeux économiques importants sont susceptibles d'impacter les finances locales et de réduire de manière substantielle nos capacités d'investissement. Il est important de les rappeler.

En effet, jusqu'à fin 2019, vos représentants à la communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises (CCCGS) ont négocié des contrats avantageux pour le traitement de nos déchets ménagers ou du moins à un coût raisonnable. Mais il en ira tout autrement pour les années à venir.

Il faut en effet savoir que les centres d'enfouissement ou les UVE (Unités de Valorisation Énergétique) qui traitent nos déchets résiduels sont de moins en moins nombreux à avoir l'agrément. Les tarifs des dernières installations du territoire sont donc en constante augmentation, entraînant un surcoût préoccupant pour les collectivités, comme partout en France.

En Occitanie, les opérateurs annoncent ainsi le doublement du tarif « traitement » pour les prochaines années. De plus, la collecte des déchets sur notre vaste territoire engendre des montants de fonctionnement pour vos communautés plus lourds qu'en ville et ce malgré la mutualisation. Une étude a donc été demandée par la CCCGS à l'agence de la transition écologique (ADEME) afin de réorganiser et rationaliser les tournées de ramassage et un plan de remplacement et de mise en discrétion des containers est en cours.

Il n'en reste pas moins que nos bonnes résolutions individuelles en matière de tri sont seules à pouvoir faire une vraie différence en 2022. Les enjeux sont suffisamment importants pour qu'on essaie de les tenir. Pour la première fois !





Etoile Sportive Suménoise

Bilan Année civile 2021

Bilan saison 2020-21 :

Cette saison 2020-2021 aura été particulièrement éprouvante pour l'Etoile Sportive Suménoise, la saison à peine lancée a été suspendue par la deuxième vague du COVID en octobre 2020 mais surtout nous avons perdu un bénévole attachant et fidèle qui était revenu vers le club en début de saison avec toujours le même dévouement. Nous garderons un souvenir ému de Philippe Pintard et les tournois jeunes porteront désormais son nom pour lui rendre hommage.



Sur le plan sportif, il y a donc peu à dire avec une saison finalement interrompue en octobre.

Le club peut en revanche être fier de ses éducateurs et des jeunes joueurs. A chaque fois que les conditions sanitaires l'ont permis, nous avons proposé des entraînements et à chaque fois parents et enfants ont répondu massivement présents aussi bien pendant les périodes scolaires que pour les stages aux vacances (Toussaint, Février, Avril). Ainsi le lien n'a jamais été rompu et nous avons au moins pu remplir ce rôle social d'un club de foot dans cette période incertaine et anxiogène pour les plus jeunes.

Cette période particulière a été également celle de l'accueil de nos premiers volontaires en service civique (Emilien PORTALEZ de septembre 2020 à février 2021 puis Richard FORTE d'avril à juin 2021). Un grand merci à eux deux pour l'impulsion qu'ils ont donné au club, à leurs idées et à leur coup de main sur de nombreuses tâches pour dynamiser le club et le faire progresser.

Début de la saison 2021-22 :

Les compétitions ont repris « quasiment » normalement dès septembre (avec pass sanitaire obligatoire pour les plus de 12 ans). Le club poursuit sa structuration des équipes jeunes avec l'arrivée de nouveaux coaches pour renforcer les équipes en place Roméo Lippo avec Joel Brun pour les U6-U7, Jonathan Lassagne pour les U8-U9, toujours Jeremy Clet, Stéphane Detambel et Loïc Nouzeran pour des U10-U11 de plus en plus nombreux et enfin Flavien Plouvien qui rejoint le staff pour les U14-U15 avec Thierry Fesquet, Didier Gilles et Frédéric Merle. Des entraînements supplémentaires ont pu être proposés pendant les vacances de la Toussaint et les effectifs sont au rendez-vous et continue de progresser dans toutes les catégories.

Les résultats sont en progression et le travail paye ! Bravo à tous.

Nous accueillons également depuis septembre un nouveau volontaire en service civique Zakari Haddadi qui nous aide notamment pour l'école de foot. Dans le cadre de sa mission et de l'engagement citoyen par le sport, une animation avec le SYMTOMA à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets a été programmée en novembre, COVID oblige elle sera reprogrammée au printemps quand la cinquième vague sera passée....



Cette année 2021 aura également vu l'attribution d'une subvention pour un emploi sportif par l'Agence Nationale du Sport, le recrutement (niveau minimum Brevet de Moniteur de Football) a pu être poursuivi cet automne avec une prise de poste au 01/12/2021 par Yoan OSWALD, il devient ainsi le référent de toute l'école de football et bien au-delà.

Le mois de décembre aura également été marqué par le traditionnel arbre de Noël avec remise de cadeaux (ballons, écharpes, jeux et sacs à dos) et la remise de la médaille d'argent du District Gard Lozère à Monsieur Vincent ROUZIES par le vice-président du district M. ROUFFIAC.

L'occasion à nouveau de remercier Vincent pour ses nombreuses années de dévouement au service du club et au-delà d'inviter chacun de nos sympathisants à prendre exemple à nous rejoindre pour continuer à faire vivre l'Etoile.



Côtés séniors, la Réserve a vu l'arrivée de Saïd Zoubai aux commandes qui a fort à faire pour reconstruire l'équipe à la suite d'un turn over important de l'effectif. Il peut s'appuyer sur des jeunes locaux motivés dont c'est pour certains la première « vraie » saison en séniors après presque 18 mois de covid et quelques anciens. Le groupe vit bien, les résultats sont encore fragiles mais prometteurs comme le très bon nul obtenu chez nos voisins et prétendants au titre de la poule : Le Vigan (3-3).

Pour l'équipe première, le retour d'Antony Sabatier sur le banc s'est accompagné de quelques recrutements de joueurs expérimentés, les résultats sont également en progression et l'équipe basculera à Noël dans le carré de tête après une victoire dans les dernières minutes à St Gilles le 19 décembre 3-2. Le club est ambitieux et ne s'interdit évidemment rien quand elle s'engage dans une compétition mais rappelons que le club n'a plus évolué à ce niveau depuis plus quarante ans, son installation durable dans le haut de la D1 serait donc déjà en elle-même une belle performance.

Enfin les collègues des « Vieux du Stade » continuent de proposer du foot vétérans/loisirs le vendredi soir, cet automne ils ont pu se déplacer pour une rencontre contre Valleraugue puis recevoir le RC Ganges.

Bonne année 2022 à tous et vive l'Etoile !!

L'Etoile Sportive Suménoise





La Trésorerie du Vigan vous informe :

À compter du 3 janvier 2022, le centre des finances publiques n'encaissera plus de numéraire.

Les usagers qui voudront effectuer un règlement en numéraire (jusqu'à 300€) devront le faire auprès des buralistes agréés :

SUMÈNE : Tabac Presse, 13 rue des Tilleuls, 30440 Sumène

AVÈZE : Bar Tabac de Rochebelle, 30120 Avèze

LE VIGAN : Maison De La Presse, 9 Place D'assas, 30120 Le Vigan

Aux Ch'tis Plaisirs




Food - Truck
SNACK - FRITERIE
(Vente à emporter)

Retrouvez-nous du mardi au dimanche de 18h50 à 21h :

- Mardi : **St Bauzille de Putois** – Parking du stade
- Mercredi : **Sumène** – Place du Plan
- Jeudi : **Claret** – Place de l'Hermet à côté du Bar « Le Saint loup »
- Vendredi : **St Martin de Londres** – Parking Rue Pic Saint loup
- Samedi : **Brissac** – Place de la Mairie
- Dimanche : **Moulès et Baucels** – dans le Lotissement Le Mas Neuf

Commandes privilégiées au :

 **06 85 11 31 84**

 <https://www.facebook.com/chtisplaisirs>

Dans le cadre de la lutte contre le déclin économique du village et pour en favoriser l'attractivité, nous aurons le plaisir d'accueillir tous les mercredis de 18h50 à 21h00 à compter du 12 janvier, le food-truck snack-friterie « Aux Ch'tis Plaisirs ».

Nous leur souhaitons la bienvenue et **bon démarrage !**

C'est l'occasion de rappeler que depuis l'été 2020, avec le même objectif d'attirer de nouveaux services, aucune redevance n'est réclamée aux commerçants ambulants qui sont présents régulièrement ou périodiquement sur notre commune.



Mercredi 19 janvier - Salle du Diguean

La compagnie Guignol Occitanie proposera son nouveau spectacle « Guignol et le trésor des Pirates ». Spectacle ludique et pédagogique dans la tradition lyonnaise avec des marionnettes sculptées par Damien Weis (meilleur ouvrier de France 2009) accessible à tous.



Le saviez-vous

L'orange n'est pas le fruit le plus chargé en vitamine C



D'autres sources à considérer

Pour comparer les différentes sources d'approvisionnement en vitamine C, on va mesurer la concentration obtenue pour 100 grammes de pulpe du fruit. L'orange offre par exemple une teneur en vitamine C de l'ordre de 60 mg pour 100 g de fruit. En mangeant 100 grammes d'orange, un homme adulte consomme donc un peu plus de la moitié de ses apports journaliers recommandés.

S'il veut aller plus loin, il va devoir se tourner vers des aliments nettement plus chargés en vitamine C.

C'est le **camu-camu**, un petit fruit originaire du Pérou qui détient le record absolu. 100 grammes de fruit en contiennent en effet 2 500 mg : c'est une concentration **40 fois supérieure à celle de l'orange**. Il est de ce fait cultivé pour ses propriétés exceptionnelles, puis conditionné sous forme de poudre ou de gélules, de façon à entrer dans la composition de compléments alimentaires. Derrière, on trouve un autre aliment connu pour ses propriétés bénéfiques, l'acérola. Il contient entre 1 600 et 1 700 mg de vitamine C pour 100 g. C'est ce qui explique qu'on le retrouve aussi souvent dans les magasins bio et diététiques.

Un peu plus loin, la **baie de l'argousier**, que l'on trouve par exemple dans les Landes, est une source efficace de vitamine C avec environ 650 mg pour 100 g. La baie ne se consomme pas crue mais le plus souvent sous forme de confiture ou de jus. Attention, selon la préparation, la vitamine C n'est pas forcément conservée : se gaver de confiture ne va pas vous aider à renforcer vos défenses naturelles.

La **goyave** et les **baies de Goji** sont également réputées pour leur teneur en vitamine C.

Saviez-vous que le poivron est plus riche en vitamine C que l'orange ?

Avant l'orange, on aurait tout intérêt à consommer des poivrons rouges ! Ce légume riche en vitamines A et B6 est un bon pourvoyeur en acide ascorbique, avec une concentration de l'ordre de 160 mg pour 100 g. Même remarque que pour l'**argousier** : la vitamine C n'est assimilable que si le poivron est mangé cru. **Radis noir**, le **jus d'Aloe Vera** et **raifort** sont aussi de bonnes sources.

Du côté des fruits, c'est le **petit kiwi** qui prend la suite, avec environ 90 mg pour 100 g, soit une teneur supérieure de 50% à celle de l'orange. Le **litchi** et la **fraise** se situent quant à eux à peu près au **même niveau que l'orange**, entre 60 et 70 mg pour 100 g. Au fait, pourquoi attacher autant d'importance à la vitamine C ? Parce qu'elle soutient de nombreuses activités du corps humain, du système immunitaire à la cicatrisation, en passant par la formation des globules rouges. Elle est également un excellent antioxydant, ce qui signifie qu'elle protège les cellules de l'organisme. Elle les aide aussi à assimiler d'autres vitamines. Bref, la vitamine C est un allié du quotidien, veillez donc à en consommer suffisamment, en choisissant de préférence des sources naturelles comme les fruits et légumes évoqués dans cet article.

Comment s'explique la couleur bleue du ciel ?

Lorsque la lumière blanche du soleil parvient au niveau de l'atmosphère terrestre, elle est dispersée dans toutes les directions par l'intermédiaire des molécules de gaz et des particules qui se trouvent dans l'air. Il s'agit d'un phénomène appelé « diffusion de Rayleigh ». La lumière blanche comprend toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, chacune ayant une longueur d'onde différente. Les longueurs d'onde courtes, comme le bleu ou le violet, vont se disperser plus facilement que les grandes longueurs d'onde comme le rouge, le orange ou le jaune. C'est pour cette raison que le ciel nous semble bleu lorsqu'on le regarde. Concernant le violet, qui a la plus courte longueur d'onde, il est encore plus dispersé que le bleu, mais l'œil humain est plus sensible au bleu et va donc voir cette couleur.

De ce fait, c'est grâce à notre atmosphère et à sa composition particulière que nous voyons le ciel en bleu, alors qu'en réalité, il est tout simplement noir, comme l'espace.

Pourquoi le ciel se couvre-t-il de rouge quand le soleil se lève ou se couche ?

Lorsque le soleil se lève ou se couche, sa lumière ne pénètre pas l'atmosphère sous le même angle qu'en pleine journée. La couche d'air que sa lumière doit traverser est plus épaisse, et laisse ainsi mieux passer les grandes longueurs d'onde comme le rouge ou le orange, tandis que les ondes courtes comme le bleu vont plutôt se retrouver « bloquées ». C'est ce qui explique ces teintes spectaculaires qui peignent parfois le ciel en début de matinée ou



Présentation de l'éponge Tawashi zéro déchet

“Tawashi” veut dire “brosse à laver” ou “lavette.

Venu tout droit du Japon, le tawashi est un accessoire écologique qui va remplacer vos éponges classiques. Vous allez enfin pouvoir laver votre vaisselle avec un objet pratique, et sain.

Le tawashi est fabriqué à base de textile et vous allez voir que la fabrication de ces éponges écologiques est très simple et rapide !

1 Découpez vos vieux vêtements en 16 lamelles de 3 cm de largeur environ. Pour choisir votre tissu, on vous laisse regarder la page 6.

2 Vous devez mettre les tourillons dans chacun des trous, si vous en avez en plus gardez-les précieusement au cas où vous en perdriez un.

3 Posez le métier à tisser devant vous et repérez le premier couple de tourillons horizontal. C'est-à-dire le premier tourillon du côté gauche et, en face, le premier tourillon du côté droit. Accrochez un bandeau de tissu entre ces deux tourillons.

4 Faire de même avec 7 autres bandeaux de façon à obtenir 8 lignes horizontales.

5 Tisser les bandeaux verticaux sur les horizontaux : accrocher l'extrémité d'un bandeau au premier tourillon du bas du carré, le faire passer au-dessous du 1er bandeau horizontal, puis au-dessus du 2e, au-dessous du 3e... jusqu'à l'accrocher au premier tourillon du côté opposé.

6 Pour les autres bandeaux, alternez le tissage comme sur le schéma de manière à garder l'alternance au-dessus, au-dessous pour chaque bandeau.

L'éponge Tawashi

Maintenant, abordons le sujet positif : l'éponge Tawashi zéro déchet !

Le principal avantage de l'éponge Tawashi est qu'elle est lavable en machine à 30°, pour éviter d'utiliser trop d'énergie. Vous pouvez donc la réutiliser, elle est durable !

Ensuite, comme je vous l'ai dit plus haut, sa composition est faite de textile. Pour la fabriquer, il vous suffit de récupérer des bouts de tissu que vous n'utilisez plus pour les réutiliser.

Et oui, le tawashi vous permet de recycler vos vieux vêtements. Plutôt pratique non ?

Pour finir, il est très facile à confectionner et personnaliser avec différentes couleurs et formes (crochet, carré, etc). Vous allez pouvoir créer vous-même votre accessoire zéro déchet !

Ces différents critères font du tawashi un objet écologique par excellence pour la maison et plus particulièrement pour la cuisine.

Quels tissus recyclés pour fabriquer l'éponge tawashi ?

Pour fabriquer votre éponge tawashi, les vêtements adaptés sont les tee-shirts et plus particulièrement les manches pour couper facilement vos lamelles.

Vous pouvez également utiliser des leggings, des collants ou encore des chaussettes.

Le plus important est de pouvoir découper le tissu afin d'en tirer plusieurs bandelettes de 2 à 3 cm de largeur.

7 Placez une première feuille de papier sulfurisé sur votre table à repasser ou une planche en bois.

Écartez-le entre votre pouce et votre index et faites-y glisser l'anneau suivant. Tirez légèrement pour tasser l'ouvrage.

Répétez l'opération jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un. Serrez-le, un peu plus que les autres, afin qu'il serve d'accroche.

Vous pouvez trouver des vidéos tuto sur internet



Nombreux sont les habitants de la rue Pied de ville et route de Ganges inquiets d'une prochaine crue. Depuis maintenant quatre ans une gravière très importante s'est formée sur la rive droite du Rieutord au départ du Pont petit. Loin de s'évacuer naturellement avec la montée du niveau de l'eau, elle a tendance à s'amplifier dans des proportions jamais vues auparavant, conduisant le courant d'eau au pied des habitations en partie basse du village. Alors que le SIVU Ganges-Le Vigan, en charge de l'entretien de nos rivières, est en phase de restructuration, l'équipe majoritaire ne s'alarme pas de cette situation : il suffira de baisser les barrières du pont en cas de crue.

Quid de la montée des eaux dans la rue Pied de ville et vers Ganges dont la hauteur serait accentuée par la présence de cette gravière. Pourquoi panser les plaies plutôt que de faire de la prévention !

Réintroduire le courant dans l'axe du milieu éviterait que le courant ne creuse davantage les fondations des habitations en front de rivière. Les organismes compétents ont sans doute des solutions à apporter. Le maire lui ne souhaite pas prolonger le cheminement bétonné qui pourrait renforcer les bâtis comme en partie haute du village. Sans ragréage, sans intervention du Sivu, il est malheureusement probable que des dégradations importantes se produisent lors d'une prochaine crue.

Tania Mercereau, Marie-Chistine Calais, Pascale Castanier et Richard Leprovost

Le texte d'Agir pour Sumène publié sans correction dans cette rubrique relève de la seule responsabilité des signataires. Il ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la Commune de Sumène.

EN AVANT SUMÈNE

Notre équipe continue son petit bonhomme de chemin, malgré les critiques de l'opposition souvent mal fondées, rarement constructives. D'ailleurs il suffit de regarder dans le rétroviseur les réalisations du précédent mandat, elles parlent d'elles même, malgré la multitude de réunions, pas grand-chose se passait. Nos élus actuels n'ont pas de leçon à recevoir sur l'utilisation des moyens humains, lorsque l'on se rappelle de l'état de nos rues, le personnel technique étant occupé à d'autres tâches qui auraient pu être, elles, sous-traitées, ils sont confortés dans leurs décisions. Faut-il aussi parler de la Gendarmerie de Sumène, pour laquelle nos prédécesseurs n'ont pas levé le petit doigt pour demander le maintien des effectifs, pourtant eux qui sont si prompts à vouloir provoquer des manifestations ils ont été bien silencieux.....et bien absents. Parlons du PLU. Il n'est pas nécessaire de jeter sur la place publique le nom des gens qui n'ont rien demandé, si ce n'est qu'ils ont sollicité les services de la collectivité pour une démarche d'urbanisme. Les permis délivrés permettent de conserver des ménages sur Sumène et d'éviter leur départ vers d'autres lieux, de conserver les enfants dans nos écoles et de faire vivre nos commerces déjà mis à mal par les mesures sanitaires. Le maintien du PLU aurait bloqué certains permis car il était très restrictif. L'abandon de la STEP "là haut sur la montagne" a permis de délier les langues, nous passerons sur le titanesque projet mais force est de constater que les failles dans la roche, mises à jour lors de la préparation du terrain, nous laissent perplexes surtout quant aux suites financières qui auraient plombé ce fabuleux projet. La fontaine patrimoniale du village avait été asséchée par nos prédécesseurs, nous avons présenté le projet villes et villages fleuries au jury départemental, composé de professionnels du paysage, du fleurissement et du tourisme, qui se sont déplacés pour évaluer les efforts consentis par la commune ils ont déclaré dans leur rapport « propositions intéressantes de type fleurissement de fontaine en alternative à une consommation d'eau potable, dans laquelle la commune ne se reconnaissait plus ». Nous avons fait le choix de reprendre le dossier villes et villages fleuries abandonné par nos prédécesseurs pour une cotisation minimale (150 €) mais qui permettait de toucher une subvention et d'avoir des plantes gratuites. Nous comprenons que pour nos prédécesseurs les choses vont trop vite, que les avancées sont visibles rapidement mais c'est au prix de tous les efforts consentis que nous jugerons du résultat.



Bienvenue à :

Jorel BIESBROUCK, né le 14 août 2021
 Leyli LEPLAT, née le 22 août 2021
 Jeanne VANNIER PICQUET, née le 22 octobre 2021
 Adonis CARRIERE, né le 30 octobre 2021
 Eden BRUN, né le 26 novembre 2021

Félicitations pour leur union à :

Timothé LEVISSE et Aurore ANDRIEU, le 24 juillet 2021
 Djilali AMIR et Anne-Lise BRESSON, le 30 juillet 2021
 David MARGOT et Adriana ALVAREZ, le 30 octobre 2021

Une pensée pour :

David DANH, le 20 juin 2021
 Louis RIGAL, le 03 juillet 2021
 Alain MONNA, le 30 juillet 2021
 Françoise BASTIDE, née ROUZIÈS, le 04 septembre 2021
 Maryse GÉLY, née DÉDET, le 11 septembre 2021
 André GRIMAUD, le 17 septembre 2021
 Maria CADOUL, née PENALBA, le 25 septembre 2021
 Alain DUCROS, le 10 octobre 2021
 Monique FINIELS, née SOUTOUL, le 23 octobre 2021
 Bernard PALLIER, le 13 novembre 2021
 Micheline VITREY, née BOSCO, le 24 novembre 2021
 Marcelle SALERY, le 28 décembre 2021
 Georgette (Jeannette) PORTALEZ, le 28 décembre 2021
 Lucia GONZALEZ, née CRESPO, le 29 décembre 2021
 Lucette ESPAZE, née ARNAL, le 30 décembre 2021
 Jean-Louis TOUREILLE, le 3 janvier 2022

Prochaine parution

La prochaine Lettre Suménoise est prévue fin mars 2022.

Particuliers, associations, pour une demande de publication envoyez vos demandes avec textes et photos à communication@sumene.fr.

Les fichiers en pdf ne sont pas exploitables pour la mise en page merci de nous faire parvenir les textes au format .doc, .txt ou .odt et les images au format .jpg.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION : 15 mars 2022



MAIRIE DE SUMÈNE

✉ 26 place du Plan 30440 SUMÈNE

☎ 04 67 81 30 05

📧 contactmairie@sumene.fr

Site internet : www.sumene.fr



Mairie de Sumène

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – Fermé le mercredi

PERMANENCES ET RENDEZ-VOUS

M. Ghislain PALLIER , maire : **sur rendez-vous**

M. Christian TOUREILLE, 1^{er} adjoint , président de la commission Économie/Finances : **sur rendez-vous**

Mme Coralie GEORGES, 2^e adjointe, présidente de la commission communication et médiathèque : **sur rendez-vous**

Mme Hélène GOUDIN, 3^e adjointe, présidente de la commission affaires sociales : **sur rendez-vous**

M. Frédéric LAVIGNE, 4^e adjoint, président de la commission affaires culturelles : **permanence le lundi de 15h00 à 18h00 et le jeudi de 15h00 à 17h00**

Prise des rendez-vous au 04 67 81 30 05 ou par mail : contactmairie@sumene.fr

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Joindre leur secrétariat au 04 66 76 78 09

Martin DELORD : martin.delord@gard.fr

Hélène MEUNIER : hélène.meunier@gard.fr

Une urgence ou un problème médical

SAMU	15
Gendarmerie Le Vigan	17 ou 04 67 81 03 12
Pompiers	18 ou 112

Infirmiers

Mmes VEIT, CAUSSE et DELPUECH	04 67 81 34 64
M. GERVAIS	04 67 81 48 34
	OU
	06 82 11 01 02

M. PAUL	06 21 58 15 16
Pharmacie SCHOENIG	04 67 81 35 60

Kinésithérapeutes

M. ABRIC	04 67 71 22 80
Mme LAPIERRE et M. ESPIG	04 67 81 34 85
Ostéopathe M. ESPIG	06 49 34 31 70

Une difficulté

L'Escale (Séverine)	04 67 81 32 73
escalesumene@orange.fr	

Assistante sociale

Mme DAURIAC (rendez-vous)	04 66 77 09 10
Conciliateur de justice	07 69 54 22 21
conciliateur.ndlr@orange.fr	

Une annonce à faire

Correspondante Midi Libre

Mme Lezé-Teulade	06 41 16 49 71
maripierre@hotmail.fr	

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE

Un service

Sous-Préfecture	04 67 81 67 00
Trésor Public du Vigan	04 67 81 01 46
La Poste	36 31
Taxi Brignolo	04 67 71 29 66
Photocopies-fax (tabac-presse)	04 99 52 94 63
Internet gratuit (Escale)	04 67 81 32 73
Médiathèque	04 99 92 23 51

Direction de la publication et de la rédaction :

Ghislain Pallier et Coralie Georges

Rédaction : Ghislain Pallier, Christian Toureille, Lambert Lucas, Hélène Goudin, Frédéric Lavigne, Coralie Georges, Magali Bastide, Maud Arnaud, Emma Sorbier, Séverine Debies, L'Étoile Sportive,

Coordination, conception, illustration, réalisation :

Coralie Georges et Coralie Gaillard

Crédit photo une de couverture : BÉGÉ - **Crédits photos intérieures :** BÉGÉ, C. Toureille, C. Georges, L. Lucas, Freepik, F. Lavignbe, l'ESS, H. Goudin, E. Sorbier

Impression : Imp'Act imprimerie Saint-Martin-de-

Londres - Imprimé sur du papier recyclé

Tirage : 1000 exemplaires

Dépot légal janvier 2022